

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE — UN BUT — UNE FOI

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSEPS - DAKAR

Année civile de la soutenance

N° annuel de la soutenance

1985\_1986

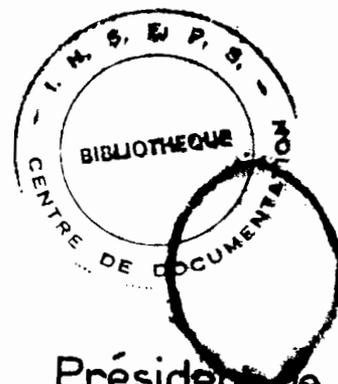
Titre: L'ANIMATION SPORTIVE DE  
QUARTIER:  
UN FACTEUR PREVENTIF DE LA  
DELINQUANCE JUVENILE.

Par SOULEYMANE BOUN DAOU DA DIOP

20/09/1959 à LOUGA

Mémoire de Maîtrise Es-Sciences et Techniques  
de l'activité Physique et du Sport.

Directeur de Mémoire  
MAMADOU MBODJI psychologue



Président de Jury

A Mon Père,  
A Ma Mère

A toute ma famille de Louga et de Dakar particulièrement à mes deux grands-mère

Adja Nafi NDIAYE et Adja Coumba FALL SARR.

Nous voudrions exprimer ici nos remerciements à

- Monsieur Mamadou MBODJI  
pour avoir dirigé ce travail
  - Madame DIOUF née Aïda SANE  
qui aura consacré tout son temps et son énergie pour  
la dactylographie de ce document.
  - Monsieur et Madame Baba SANE et famille
  - Monsieur et Madame Ousmane SANE et famille
  - Monsieur et Madame Mamadou SANE et famille
  - Monsieur et Madame Birane SANE et famille
  - Monsieur et Madame Saliou SECK et famille
  - Monsieur Jean Marc ROCHEZ pour ses conseils
  - Madame WADE née Rama SANE et famille
  - Madame MBENGUE née Oumy SANE et famille
  - Monsieur Souleymane WADE.
  - Tous les amis de santhiaba nord et de gueule-tapée
  - Cheikh SANE NDAO, Ass CISSE, Lika MBAYE, Doudou GAYE  
et aux jeunes de taxi-bur
  - Mes camarades de promotion particulièrement au "groupe  
affinitaire".
  - Tous ceux qui ont de près ou de loin collaboré à  
l'élaboration de ce document
- "A tous ces enfants laissés à eux mêmes".

## S O M M A I R E

	Pages
INTRODUCTION.....	1 à 7
1ère Partie : ETUDE DE LA DELINQUANCE JUVENILE	8 à 16
CHAPITRE I : DEFINITIONS DU CONCEPT DE LA DELIN- QUANCE JUVENILE.....	8 à 11
CHAPITRE II : LES FACTEURS FAVORISANT DE LA DELINQUANCE JUVENILE.....	12 à 14
CHAPITRE III : LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE JUVENILE.....	15 à 16
2èe Partie : L'ANIMATION SPORTIVE.....	17 à 27
CHAPITRE I: EXPLICATION DES TERMES.....	17 à 20
CHAPITRE II : POURQUOI LE CHOIX DE L'ANIMATION SPORTIVE.....	21 à 25
CHAPITRE III: LES BUTS DE L'ANIMATION SPORTIVE.	23 à 27
3èe Partie : CHAPITRE I : L'ORGANISATION DE L'ANIMATION SPORTIVE.....	29 à 31
CHAPITRE II LES MEMBRES DE L'ORGANISATION STATUT ET ROLE.....	32 à 33
CHAPITRE III: L'EXEMPLE DE LA GUEULE-TAPEE....	34 à 35
CONCLUSION :.....	36 à 41
BIBLIOGRAPHIE.....	42 à 44

I N T R O D U C T I O N

Pour mieux appréhender le problème de l'éducation de l'enfant dans une société donnée, il est souhaitable de connaître le projet de société que poursuit cette communauté d'hommes.

Dans les sociétés africaines traditionnelles, il s'agit de donner à l'enfant les moyens de son intégration dans le groupe. "Dès qu'il vient au monde, on l'intègre à la société ou, au fil des jours, il se forme à la perfection des choses et des êtres" (1).

Dans ces sociétés, l'éducation n'est pas une notion abstraite. "L'enfant n'est pas formé sur des concepts qu'il ignore, les parents, les tuteurs vont tenter de symboliser en quelques phrases, proverbes, dictons, sentences ce que l'on attend du "Nit Kuyiw\*" (2) qu'il doit être .

L'éducation ne vise pas à singulariser un individu mais à faire évoluer tout un groupe d'âge en même temps. Tout changement concerne la génération tout entière.

Les membres de cette société sont tenus de se conformer aux règles établies, autrement ils se marginalisent et sont par conséquent rejetés par leur société.

Par contre, la jeunesse africaine d'aujourd'hui semble éprouver des difficultés d'adaptation à l'égard d'une société engagée dans la dynamique du changement. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés.

---

(1) et (2) Dembak tey : cahier du mythe publication du Centre d'Etudes des Civilisations- Ministère de la Culture n° 7 1982.

\* Nit Kuyiw : constitue l'exemple de l'homme accompli, celui qui incarne l'image de "l'honnête homme".  
Définition tirée de la revue dembak tey.

- CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

L'un des phénomènes les plus remarquables dans la société africaine contemporaine semble être l'accroissement des jeunes.

En 1976 sur 413 millions d'habitants que comptait l'Afrique 253 649 000 soit plus de la moitié étaient âgés de 0 à 20 ans. (1). Cette démographie "galopante" pose de graves problèmes aux Etats principalement par l'accroissement des besoins en éducation et en alimentation.

- NUCLEARISATION DE LA CELLULE FAMILIALE

Cet accroissement général de la population s'accompagne d'un réaménagement interne des structures sociales. Le champ social d'intégration des individus semble considérablement se retrécir. Le groupement social dans lequel évolue le jeune africain est devenu moins large, la parenté ayant cessé d'avoir les dimensions qui étaient les siennes dans la société traditionnelle. Les clans et les lignages ont disparu cédant la place aux bandes et aux familles conjugales.

- UNE DEMISSION PARENTALE

Actuellement, on assiste à une démission des parents face à leur mission d'éducateurs. Cette démission a des causes multiples. Souvent elle est due à une mauvaise préparation de leur rôle face aux changements sociaux. Ce phénomène est aggravé par le conflit des rôles. En effet, le petit employé de bureau se trouve le soir puissant chef de famille et le dimanche trésorier d'une association, il finit par s'y perdre et l'éducation des enfants s'en ressent.

Mais cette démission peut être consécutive à des difficultés matérielles. Devant l'impossibilité de subvenir aux besoins animaux de leurs enfants, certains pères de famille préfèrent rester dehors que de voir le spectacle

désolant que leur offre leur maison.

Le contexte économique difficile, a fait que dans beaucoup de familles, les parents quittent très tôt la maison pour n'y revenir que le soir, laissant ainsi l'éducation des enfants entre les mains de la rue et/ ou des bonnes.

- UN MANQUE DE MODELE DE REFERENCE

Dans la société traditionnelle, il y'avait une conception conservatrice de la société. Toute éducation visait essentiellement une adhésion sans faille aux principes et données qui régissaient la communauté. La formation d'un GOR \* était le seul but recherché.

Dans la société africaine d'aujourd'hui, l'instruction individuelle a pris le pas sur l'éducation intégratrice. L'éducateur dessaisi d'une partie de son pouvoir par la rue et les médias, ne sait plus quel adulte former dans un monde en perpétuel changement. L'enfant lui-même ne sait plus souvent quel adulte devenir.

- L'EXODE RURAL

La nécessité de promouvoir le secteur secondaire du développement économique, symbole du dépassement de l'état de sous-développement a engendré une dévalorisation du monde rural. Dans le même temps des fléaux s'abattaient sur ce secteur : des conditions climatiques défavorables, une instabilité des cours mondiaux, des difficultés à bien maîtriser les circuits d'écoulement....

Cette conjoncture a généré un mouvement général de découragement et de renoncement et le "mirage des villes" a gagné les campagnes. Mais en milieu urbain au contact avec la triste réalité (chômage solitude, déracinement...)

---

\* GOR : Il signifie à la fois l'honneur, l'amour propre et le respect. Définition donnée par la revue Dembak Tey.

une misère morale s'ajoute à la misère physique des ruraux. Ces deux facteurs vont amener des déviations multiples (alcoolisme, banditisme ...)

- INTERVENTION DE L'ETAT

Les règles de fonctionnement étatique ont envahi toutes les structures sociales. L'Etat s'est substitué à la communauté classique. Il contrôle et régit tout, définit les rôles et confère des statuts nouveaux. Ainsi un groupement abstrait, bureaucratique, en rupture avec la famille s'est substitué aux structures sociales traditionnelles, fondées sur le sentiment en continuité avec la famille parce que reposant sur la parenté. De surcroît, cette réalité nouvelle qui est l'Etat moderne est certes du ressort de la dynamique interne de la société africaine, mais elle est surtout le fait des agressions extérieures (colonisation), ce qui explique qu'il ne soit pas toujours fonctionnel par rapport aux structures pré-existantes.

Désormais entre la famille, cellule de base et l'Etat il n'y a rien et beaucoup d'aspects de l'éducation traditionnelle qui étaient pris en charge par les institutions intermédiaires telles que les groupes les classes d'âge, les groupes initiatiques, la communauté des adultes sont laissés en friche. La famille moderne ne peut plus les assumer et l'Etat tel qu'il est conçu, n'est pas fait pour cela. L'éducation nouvelle se trouve alors éclatée et l'Etat qui a remplacé la communauté globale prend seulement un aspect de l'éducation. La formation intellectuelle par le biais de l'école.

Mais cette école présente la caractéristique de desadapter plus qu'elle n'intègre. L'échec de l'école africaine est reconnu par différentes instances (1)

---

(1) Conférence d'ADDIS-ABEBA 1961.

Dans ce contexte général " la jeunesse est devenue un problème pour la société et la société elle-même est devenue un problème pour la jeunesse". Devant cette situation de bouleversement l'un des problèmes les plus cruciaux qui se posent aujourd'hui à l'Afrique est celui de la délinquance juvénile.

Des travaux (1) ont été consacrés à l'étude du phénomène pour tenter de mieux le cerner. Malgré la diversité des hypothèses formulées, la pertinence des approches, la compétence des auteurs, la délinquance demeure un problème crucial, preuve de sa complexité. Ce travail de réflexion se situe <sup>dans</sup> cet axe de préoccupation. Il vise essentiellement un but : occuper les jeunes au niveau de leur quartier par le biais du sport. En effet ces jeunes victimes du désœuvrement deviennent souvent la proie de toutes sortes de déviations et actes <sup>a</sup> sociaux et certains finissent devant le juge.

L'étude s'articulera autour de 3 parties :

- La première sera consacrée à la délinquance juvénile.

Nous essayerons, à travers elle, de définir les notions qu'elle englobe. C'est l'objet du 1er chapitre. Le 2è chapitre tentera de situer les facteurs favorisant de cette délinquance juvénile.

A travers le chapitre 3, nous énumèrerons les moyens de lutte.

- La 2è partie traitera de l'animation sportive. Nous définirons dans un premier temps les notions de : animation, sports et animation sportive : ce sera le chapitre 1er. Le chapitre 2 sera l'objet de la délimitation du choix de l'animation sportive. Nous montrerons que ce choix n'est pas neutre ; il est guidé par des expériences antérieures, le coût moindre de certaines disciplines sportives et les effets bénéfiques du sport.

Au chapitre 3, nous allons donner les buts de l'animation sportive.

Le but principal est d'occuper sainement les jeunes. Mais elle servira aussi à déceler les enfants qui ont des potentialités sur le plan sportif et de détecter ceux qui

ont des pré-dispositions marginalisantes.

- Dans la 3<sup>e</sup> partie, nous proposerons une formule d'organisation de l'animation sportive.

Au chapitre 1er : nous donnerons l'organigramme de l'animation sportive

Au chapitre 2 : nous parlerons des membres : de leur rôle et de leur statut

Au chapitre 3 : nous donnerons la Gueule Tapée à titre d'exemple.

En conclusion, nous allons faire des propositions pour une meilleure coordination de la lutte contre la délinquance juvénile et ouvrir des perspectives pour l'animation sportive.

# 1 ÈRE PARTIE

ETUDE DE LA DELINQUANCE JUVENILE

## CHAPITRE I - DÉFINITIONS DU CONCEPT DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

La délinquance juvénile est une notion relative, variable selon la tolérance du milieu et de la société. En effet à côté de la délinquance officiellement répertoriée existe une délinquance clandestine, celle du sujet qui ne s'est pas <sup>fait</sup> prendre ou qui n'a pas été sanctionné pour des raisons diverses. D'où les difficultés de la définir.

L'on a beaucoup écrit pour savoir si l'on devait définir la délinquance comme un attribut ou une variable, comme un concept homogène ou multidimensionnel, si ce sont les actes de délinquance ou la présomption d'un rôle délinquant qui devaient être les critères de la délinquance.

Néanmoins nous tenterons au delà de cette difficulté sémantique, de donner des définitions : juridique, sociologique et psychologique de ce phénomène.

### I<sub>1</sub> - DÉFINITION JURIDIQUE

Si l'on s'en tient au sens strict du terme, nous pouvons comme I. THIABARD retenir les critères utilisés au Colloque de Monrovia en août 1964. "Il faut que le sujet ne soit pas adulte et que d'une façon générale l'enfant ou l'adolescent ait exécuté un acte punissable aux termes de la loi en vigueur dans le pays considéré".

Cependant comme le soulignait un document présenté à la conférence de Kampala en 1956, l'expression-délinquance juvénile prise dans son acceptation juridique, -structo sensu- n'intéresse qu'une population relativement faible d'adolescents (1). De même cette définition juridique met la mendicité et le vagabondage qui sont des formes de marginalisation sociale au même rang que les comportements délectuels.

### I<sub>2</sub> - DÉFINITION SOCIOLOGIQUE

"Une société apparaît toujours comme un ensemble organisé d'individus vivant ou non en classes, entretenant entre eux des rapports structurés et durables, qui établissent des

---

(voir tableau 1)

institutions réglementant ces rapports et y prévoyant des sanctions qui en assurent la sauvegarde et la pérennité" (1). Ainsi la société édicte des règles de conduite auxquelles chacun est tenu de se conformer. Elle impose son intégration tout en mettant des barrières à cette intégration (horaires-examens...)

Donc d'un point de vue <sup>sociologique</sup> ~~juridique~~ nous pouvons dire que tout jeune qui n'est pas ou plus en mesure de réguler ces attitudes et conduites, le plus souvent par suite d'une méfiance vis à vis de la société-ce qui le conduit à se refuser toute participation sociale-peut être considéré comme un délinquant juvénile.

TABLEAU N° 1	GARCONS	FILLES	ENSEMBLE
Population 7/25 ans au niveau national	973 949	1 003 378	1 977 327
Nombre de cas pris en charge	1 480	137	1 617
Taux de prise en charge	0,15%	0,01%	0,08%

Au cours de l'année 1979 il a été confié à l'ensemble des services extérieurs de la direction de l'Education surveillée et de la protection sociale 1 480 garçons et 137 filles âgés de 7 à 25 ans, soit 1 617 individus: loin de la réalité.

### I<sub>3</sub> - DEFINITION PSYCHOLOGIQUE

"L'immutabilité du caractère est défendue par certains qui pensent que celui-ci, comme un signe gravé imprime définitivement sa marque sur le devenir de chacun, il s'agirait alors

---

(1) THIAM Iba Der, Professeur d'histoire in société traditionnelle africaine et moderne : Colloque FICEMA- cité par BA Mamadou.

d'un ensemble diversement agencé de prédispositions innées, constitutionnelles, qui présiderait à la destinée en l'inclinant toujours dans la même direction" (1).

C'est pourquoi il est aisé de constater l'existence de délinquants pathologiques qui se recrutent parmi les sociopathes qui sont "des individus se caractérisant par un contrôle faible ou inexistant de leurs pulsions, une agnesie de leur sens moral, leur absence de culpabilité " (2).

"Cependant à l'état actuel de la recherche, la psychologie génétique ne permet pas d'aboutir à des conclusions définitives quant au poids des déterminants héréditaires dans la formation de la structure délinquante" (3)

Ces différentes définitions montrent la difficulté de circonscrire la notion de délinquance juvénile.

Mais elles soulignent toutes une dimension marginale.

Nous allons voir dans le chapitre suivant les causes d'une telle marginalité.

---

(1)-(2) Univers de la psychologie page 28

(3) BA Mamadou : L'enfance délinquante et l'enfant en danger.

## CHAPITRE II - LES FACTEURS FAVORISANT DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Il existe plusieurs manières d'apprécier l'influence des facteurs favorisant de la délinquance. Toutes les études mettent l'accent sur le problème de société en mutation, de conflit entre la tradition et la modernité. Mais cette vision dichotomique de la délinquance juvénile en réduit fortement sa complexité sociale. En effet, comme le souligne D. POITOU "le <sup>délin</sup>crime n'est jamais le produit exclusif d'un facteur particulier, mais toujours de causes biologiques, psychologiques et circonstancielle" (1). De même il faudrait que ces facteurs agissent ensemble pour accélérer la dégénérescence morale du sujet et le glisser vers la délinquance.

Cependant sans mésestimer les autres facteurs-causes de la délinquance juvénile que du reste nous aborderons, nous pensons que la famille, l'école et le vagabondage contribuent beaucoup dans l'évolution du phénomène.

### II. - LA FAMILLE

L'importance primordiale de la famille dans le processus individuel de socialisation a été reconnue depuis longtemps. Les résultats des études de S et E GLECK relatives à des jeunes délinquants d'une zone défavorisée de Boston montrent que 60,4 % ont souffert d'une dissociation parentale au lieu de 34,2 % pour les non délinquants (2).

Au Sénégal, d'après un document du Ministère de la justice relatif à une enquête statistique sur les mineurs pris en charge par les services extérieurs de la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale 53 % des inadaptés sont issus de familles dissociées.

---

(1) Document ENDA

(2) Univers de psychologie page 286.

La détérioration du milieu familial est aussi un facteur décisif dans la déchéance du mineur. Elle résulte le plus souvent des conditions d'habitat, du manque d'hygiène.

Cette détérioration du milieu familial entraîne aussi une détérioration morale de l'enfant. En effet les parents devant une telle situation prennent des attitudes qui souvent perturbent les enfants.

Parmi ces attitudes nous pouvons citer :

- Abus d'autorité
- Violence, sévices sur la personne de l'enfant
- Faiblesse excessive envers l'enfant
- Défaut de surveillance
- Alternance d'attitudes contraires
- Attentats aux moeurs sur la personne du mineur
- Abandon du foyer
- Abandon de l'enfant (il peut s'agir d'un abandon réel de l'enfant aux mains d'une connaissance lointaine (marabout) ou d'un simple abandon moral ou affectif).

## II<sub>2</sub> - L'ECOLE

L'école sénégalaise, à l'image de l'école africaine, souvent désadapte plus qu'elle n'adapte. Son échec est reconnu et diversement apprécié. L'échec le plus patent et qu'elle n'est pas en mesure de prendre tout le monde en charge

Au Sénégal 60 % des enfants ne peuvent pas la fréquenter. Et sur 100 qui entrent 70 vont la quitter au terme du cycle primaire. Sur les 30 qui restent, 3 seulement vont fréquenter l'université où moins de 1 en sortira diplômé (1).

Enfin, le jeune muni d'un diplôme universitaire ne trouve pas souvent un emploi. L'absence de débouchés pour les diplômés du supérieur prend des proportions notoires et l'exemple du cho-

---

(1) Source : Mémoire Mamadou D. DIALLO. ENAES 1980:  
Statistiques scolaires : "Echec scolaire et délinquance juvénile.

mage des "maitrisards" en dit long.

Devant cette situation, il est aisé d'imaginer le découragement dans le circuit scolaire. Devant les barrières que constituent les examens et concours ce découragement et cette baisse de motivation vont augmenter le nombre d'exclus.

Le manque de structure d'appoint aidant seule la rue s'offre à beaucoup d'entre eux.

### II<sub>3</sub> - LE VAGABONDAGE

Il s'instaure souvent chez des sujets qui vivent dans un milieu insécurisant. La famille et l'école pour les raisons citées plus haut rejettent un nombre important de jeunes dans la rue. Devant le manque de structures d'accueil le désœuvrement les gagne. ainsi le spectacle qui s'offre à nous aux abords des cinémas, des plages et des marchés est ahurissant. Des bandes d'adolescents et d'enfants se mélangent avec des repris de justice qui le plus souvent exercent une influence négative sur eux. De même l'appât du gain facile, et les tentations multiples les poussent à chercher la satisfaction de leur besoin immédiat par des procédés anti-sociaux. Le recours au paradis artificiel de la drogue y est habituel. Tous ces facteurs les conduisent le plus souvent devant le juge pour enfants. C'est pourquoi au Sénégal le vagabondage est un des facteurs décisifs de la délinquance juvénile.

Comme nous venons de le voir la famille et ses carences, l'école par son inadaptation et le vagabondage que ces deux institutions engendrent sont des agents pathogènes de la délinquance juvénile. Mais nous ne saurions <sup>oublier</sup> les autres facteurs que sont la crise des valeurs. La manipulation du jeune en tant que consommateur par les puissances économiques, l'exaltation de la violence par les mass-media : modèles dangereux d'identification, l'accélération de la croissance biologique, l'allongement de la période de dépendance socio-économique des jeunes...

### CHAPITRE III - LES MOYENS DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Au Sénégal, la lutte contre la délinquance juvénile est du ressort de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale qui dépend du Ministère de la Justice. Pour que le ministère mène son action, il faudrait qu'une procédure soit déclenchée. Celle-ci peut se faire de deux manières :

- L'enfant est appréhendé pour un délit, la police ou la gendarmerie déclenche la procédure
- Le mineur lui-même ou un membre de son entourage fait une demande d'assistance éducative.

Dans tous les cas, le dossier chemine du Procureur au Président du tribunal pour enfants en passant par le Juge d'instruction. Ce dernier, demande aux services de l'Assistance Educatrice en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) de faire une enquête pour connaître la "réalité" du mineur.

Durant l'audience, les travailleurs sociaux de même que les proches parents du mineur peuvent participer aux débats. Le Président du tribunal peut prendre une décision (ordonnance de garde) confiant l'enfant à une personne ou aux services extérieurs de la D.E.S.P.S.

Le souci n'est pas de sanctionner mais de protéger le mineur. En effet, en matière de lutte contre la délinquance juvénile, la réinsertion a pris la place de la répression.

- les Centres d'Adaptation Sociale (C.A.S.) : ils sont chargés de la rééducation du mineur et son initiation professionnelle. Ils doivent stabiliser le mineur dans son comportement et chercher à le placer dans le circuit productif à sa sortie. La durée de séjour dans ces centres est de deux ans.

- Les Centres de Sauvegarde (C.S.) : ils sont des demi-pensionnats. Les enfants qui y sont admis ont un délai de perturbation moindre que ceux des C.A.S.

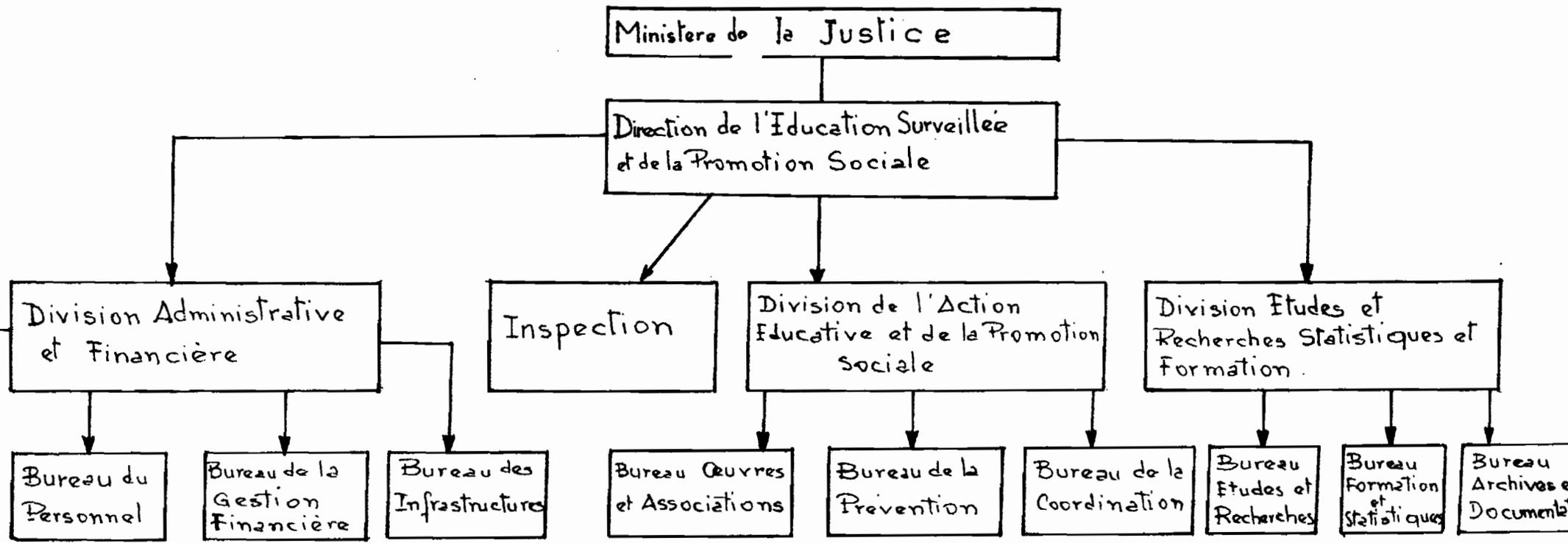
Les enfants des quartiers environnants peuvent fréquenter les foyers de ces centres.

- Les Activités Educatives en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) créées en 1974 au niveau des tribunaux régionaux, elles sont chargées de compléter le travail des circuits fermés. En effet, devant le nombre élevé de mineurs inadaptés et vu la capacité d'accueil des centres, les autorités ont jugé nécessaire de créer les A.E.M.O. Dans cette structure l'enfant reste au sein de sa famille.

- Les centres de protection sociale (C.P.S.)

En principe tout mineur délinquant ou en danger moral doit passer par ce centre avant d'être placé ailleurs. Le C.P.S. est chargé de l'observation des mineurs à travers des activités diverses (écoles, travail manuel, loisirs). Il fera ensuite un rapport au juge d'instruction en lui suggérant une orientation vers les structures ci-dessus.

# ORGANIGRAMME DE LA DESPS



## SERVICES EXTERIEURS DE LA DESPS

Centre Polyvalent

Centre de Protection Sociale

Activité Éducative en Milieu Ouvert

Centre d'Adaptation Sociale

Centre de Sauvegarde

## INSPECTIONS REGIONALES

## IIÈME PARTIE

L'ANIMATION SPORTIVE

## CHAPITRE I : EXPLICATION DES TERMES

Le concept d'animation est chargé d'ambiguïté "Il exprime au delà des pratiques et des activités, des conceptions de la vie sociale et de la société que chaque groupe social tente d'imposer à travers des technologies qui elles-mêmes s'en trouvent affectées". (1).

Pour ceux qui se situent dans la lignée de DURKHEIM "l'animation s'effectue à travers des actions de tous ordres : culturelles, sociales, économiques, politiques (...)" (2) sportives.

Dans ce chapitre, nous allons expliquer ce que nous entendons par animation sportive. Mais avant, nous tenterons de définir les termes d'animation et de sport.

### I<sub>1</sub> - L'ANIMATION

"On désigne par animation, toute action dans ou sur un groupe (une collectivité ou un milieu) visant à développer la communication et à structurer la vie sociale, en recourant à des méthodes semi-directives. C'est une méthode d'intégration et de participation ". (3).

Animer c'est "développer les participations, c'est remodeler les structures de décisions, en y associant de plus en plus aux techniciens et aux hommes politiques, les portes-paroles des usagers et ceux dont les conditions d'existence sont affectées par les décisions... Le besoin d'animation répond au sentiment de désordre qui s'est installé entre l'individu et la famille voire même les petites collectivités sociales et locales et d'autre part les centres de décisions" (4).

Mais pour être plus concret nous dirons qu'animer c'est donner la vie, remplir d'ardeur, échauffer

---

(1) M. DEBESSE et G. MIALARET in traité des sciences pédagogiques page 289

(2) M. DEBESSE et G. MIALARET IBID

3 " " "

4 " " "

## I<sub>2</sub> - LE SPORT

Depuis l'antiquité grecque, le sport a été considéré de différents points de vues. "Dans l'empire romain, et au cours du moyen âge l'exercice sportif était essentiellement une préparation à la guerre. Actuellement, le sport est considéré comme un moyen d'éducation visant à former des individus mieux intégrés à la société et mieux aptes à contribuer à son progrès."(1)

Le sport, en tant que phénomène social important, a été abondamment étudié.

Selon J. DUMAZEDIER "le sport est la manifestation d'une activité physique par l'homme pour jouir des qualités de son corps, le développer ou le conserver, les mesurer ou les comparer selon des règles communément adoptées" (2).

Pour M. CLARE "le sport offre un moyen incomparable d'affirmation de soi, de connaissance de ses limites.. L'être humain s'y livre totalement, corps et âme dans la double perspective de dépassement et du jeu de la compétition et du risque. Il est d'abord passion vécue en toute liberté fidèle à son propre élan" (3).

Malgré ces définitions, les théoriciens du sport continuent à chercher de nouvelles formules car aucune ne paraît rendre compte de toute l'ampleur du phénomène.

Ainsi le sport que nous préconisons au niveau de l'animation de quartier est celui qui se rapproche de la définition P. VIALAR.

"L'acte qui tend au développement des possibilités physiques de l'homme. C'est aussi la merveilleuse création d'un état d'esprit qui confère tout ensemble une discipline et une morale"(4)

---

(1) Collectif : sports et sociétés page 32

(2), (3), (4) le Robert du sport : dictionnaire de la langue des sports.

### II<sub>3</sub> - L'ANIMATION SPORTIVE

L'animation sportive que nous préconisons peut se définir ainsi :

Le moyen d'occuper les enfants par le biais du sport.

Elle servira à encadrer le plus grand nombre d'enfants possibles à partir des activités sportives en vue de les concilier avec leur corps et leur milieu social.

Elle ne demandera pas des exigences sur le plan des aptitudes physiques, des installations sportives et des équipements.

Elle se passera dans les grands stades, dans les terrains vagues dans les cours des écoles, sur les plages.

Nous ne cherchons pas à former systématiquement un sportif, mais à participer à l'éducation des enfants par un moyen : le sport.



## CHAPITRE II - POURQUOI LE CHOIX DE L'ANIMATION SPORTIVE

L'animation peut se faire à travers des actions de tous ordres : sportives, culturelles, sociales, économiques..... C'est pourquoi le choix de sport mérite des éclaircissements. Notre seule appartenance à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport. (INSEPS) explique aisément ce choix.

Mais au delà de notre formation d'élève-professeur d'éducation physique et sportive, d'autres éléments nous ont poussé à faire un tel choix.

### II<sub>1</sub> - L'ORGANISATION DE COMPETITIONS AU NIVEAU DE LA GUEULE-TAPEE

Durant les années scolaires 1982 -1983 et 1983 - 1984 nous avons tenté d'organiser des compétitions entre les enfants de la gueule-tapée âgés de 10 à 13 ans.

Pour participer il fallait :

- Donner un engagement de 200 F CFA : la somme servait à acheter une boîte de pharmacie
- Etablir une liste de 16 joueurs qui répondaient au critère de l'âge. Une pièce d'état civil était obligatoire
- Avoir comme accompagnateur un jeune âgé de 18 ans au moins. La compétition s'est arrêtée au 3<sup>e</sup> tour.

#### **Les raisons de l'échec**

La raison manifeste est que : une des équipes a accusé l'arbitrage de partialité et a voulu retirer son engagement. (Elle n'avait plus aucune chance de qualification).

Devant notre refus d'accéder à leur demande, ils s'adonnèrent à des actes de vandalisme (jets de pierres). <sup>devant</sup> Avec la pression de notre entourage nous avons remis à chaque équipe le montant de son engagement et arrêté la compétition.

Mais les véritables raisons de l'échec se trouvaient au niveau des accompagnateurs en effet ils étaient responsables :

- des fraudes (des enfants jouaient avec le bulletin de leur petit frère)
- du mauvais arbitrage (chacun faisait des calculs pour favoriser indirectement son équipe)
- des anti-jeux (par leur renforcement ils poussaient les enfants à commettre des fautes).

L'attitude des accompagnateurs, exprimait leur très grande implication dans le jeu des enfants. La défaite de leur équipe était ressentie comme leur propre défaite.

La leçon principale tirée de cette première expérience est que l'attitude des enfants était toujours dictée par celle des accompagnateurs.

Pour la deuxième compétition la même organisation fut reconduite avec cependant quelques remaniements.

- l'équipe responsable du vandalisme fut exclue
- l'arbitrage fut confié à des amis qui n'étaient pas concernés par la compétition.

## II<sub>2</sub> - L'ECOLE DE SPORTS DE L'I.N.S.E.P.S.

Les élèves professeurs de l'INSEPS en année de licence et de maîtrise encadrent chaque année des enfants dans le cadre de leur formation. Les disciplines concernées sont : le foot-ball, le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball, l'athlétisme, gymnastique, la lutte, le judo. Avec le matériel pédagogique de l'institut ils parviennent à encadrer les mercredis des centaines de jeunes.

Pour cette présente année 1 070 jeunes sont concernés.

L'école de sports nous a montré qu'avec des moyens très limités il est possible d'occuper les enfants par le sport.

### II<sub>3</sub> - LE COUT MOINDRE DE CERTAINES DISCIPLINES SPORTIVES

Certaines disciplines sportives nécessitent des installations et des équipements coûteux (judo, boxe). Leur pratique nécessite aussi des techniciens pour l'encadrement.

Par contre d'autres disciplines exigent peu de matériel et un encadrement bon marché (foot-ball , lutte). C'est pourquoi nous pensons que le foot-ball et la lutte doivent être les disciplines de base de l'animation.

- Le foot-ball.

. Matériel :

ballon : le prix varie entre 300 F et 15 000 F

maillots : 300 F à 1 000 F CFA l'unité.

- La lutte

. Matériel : elle ne nécessite aucun matériel

Cependant il faut noter qu'aucune discipline sportive n'est écartée si le quartier offre des infrastructures et des techniciens pour une discipline donnée il faudra la pratiquer.

### II<sub>4</sub> - LES VERTUS DU SPORT

L'éventail des vertus du sport est très large. Il est impossible de les étudier toutes. Ainsi nous n'en préciserons que quelques unes, notamment celles dont l'acquisition par les enfants nous semble susceptible de favoriser leur intégration. Parmi celles-ci nous allons citer les bienfaits éducatifs et sociaux :

- Les bienfaits éducatifs

"L'emploi du sport à des fins éducatives n'est pas nouveau en soi ; on sait tout le parti que dans l'antiquité grecque <sup>SPARTE</sup> notamment a tiré du sport dans la formation des jeunes. Au moyen âge les moralistes trouvent même trop grande la part de l'exercice physique dans l'éducation. En Grande Bretagne dès le XIX<sup>e</sup> siècle, le sport constitue une pièce maîtresse du système éducatif. Thomas ARNOLD prenant la direction de la public school de rugby donna une place de choix à l'éducation corporelle sous

forme de course, de foot-ball, de cricket. Et il ne fut pas le seul" (1).

En effet la vertu éducative du sport est souvent évoquée par les éducateurs. D'après (J.C) KANE "une des formes de prévention de la délinquance aux U.S.A. et en Angleterre est la création de clubs et d'associations à caractère sportif" (2).

Pour M. BRUCHON et SHWEITZER "il semble évident que l'activité physique améliore la santé physique et mentale qu'elle forme et transforme la personnalité" (3). Mais la vertu éducative la plus importante du sport semble être son action sur le caractère. C'est ainsi que le sport permet le développement de la maîtrise de soi, la capacité de prise de décision, l'esprit d'initiative, de la tenacité. Il apprend aux enfants l'échec et le dépassement.

#### - Les bienfaits sociaux

La pratique sportive entraîne la vie en groupe. Elle donne à l'enfant l'occasion de satisfaire son intérêt à agir avec les autres."En effet le sport confère encore une sociabilité indispensable à la vie professionnelle et aux relations humaines qu'elle implique. Il apprend l'initiative, la décision, la responsabilité requises pour beaucoup de métiers" (4).

Le sport aussi intervient d'une manière efficace dans la socialisation de l'enfant. Il permet de nouer des relations interpersonnelles. A ce titre la déclaration faite par un sportif est éloquent."Le sport est pour moi essentiellement un jeu qui me permet de retrouver avant, pendant et après des amis" (5).

---

(1) BOUET (M) : signification du sport

(2) KANE (JC) : psychological aspect of physical education and sports chap 6

(3) BRUCHON (M) et SHWEITZER : les activités physiques et leur effet psychologique page 49

(4) BOUET (M) : in signification du sport page 478

(5) BOUET (M) IBID page 570.

Pour clore nous disons comme BONATRA (M) "Le sport est un remarquable moyen d'éducation facteur précieux de l'équilibre physiologique et psychologique, école de volonté, de la discipline librement acceptée de solidarité et de loyauté, excellent apprentissage des relations humaines, instrument de brassage social favorisant l'enrichissement de la personnalité. " (1)

Mais il faut pas oublier que le sport est aussi comme la langue d'Esopo : capable du meilleur comme du pire.

La part de l'éducateur est très importante dans l'acquisition des bienfaits du sport.

C'est pourquoi l'animateur doit bien s'imprégner de sa mission; avoir une conception saine du sport ne pas placer les jeunes dans un environnement tel qu'ils perçoivent le sport comme une lutte ou seul le résultat compte.

Il faudra simplement retenir que le sport sera ce que l'on veut bien en faire.

---

(1) BONATRA (M) : "essai de doctrine du sport repris par J. LOURAU "procédé de compétitions multiples.

### CHAPITRE III - LES BUTS DE L'ANIMATION SPORTIVE

Dans nos quartiers, l'absence de structures d'accueil pour les jeunes est manifeste. Chaque observateur est en mesure de constater le manque de foyer. Les centres départementaux d'éducation populaire et du sport (C.D.E.P.S.) qui ont remplacé les maisons des jeunes et de la culture sont ignorés par la majorité des habitants.

Face à cette situation les enfants sont livrés à eux-mêmes. La rue devient leur terrain de prédilection. Ils transforment cette rue en terrain de foot-ball. Le danger que représentent les automobiles et la nature du terrain ne diminuent en rien leur ardeur. Il est aussi fréquent de les rencontrer en groupe sur les plages, aux abords des marchés, des cinémas.... échappant à la surveillance de leurs parents. Dans ces lieux ils sont à la merci de toutes sortes de tentations.

L'animation sportive se fixe comme but de les occuper pour mieux les surveiller. C'est à dire de savoir où ils sont, quand ils y sont et qu'est ce qu' ils y font.

Mais au delà de cette préoccupation l'animation sportive va nous aider à :

- déceler les enfants qui ont des potentialités dans le domaine sportif,
- dépister les enfants qui ont des comportements marginalisants.

#### III<sub>1</sub> - MOYEN D'OCCUPATION DES JEUNES

C'est le but principal de l'animation sportive.

Le sport en général et le foot-ball en particulier est l'activité préférée des enfants. Il suffit pour s'en convaincre de traverser les rues des quartiers populaires pour voir le nombre de jeunes qui s'adonnent à sa pratique. C'est pourquoi occuper les jeunes par le biais du sport semble être une entreprise aisée.

### III<sub>2</sub> - MOYEN D'ORIENTATION VERS UNE FILIERE SPORTIVE

L'animation sportive peut aussi devenir un lieu de détection de talent. La pratique sportive peut en effet déceler des enfants qui ont une bonne coordination motrice. Ceux-ci avec l'accord de leurs parents peuvent prétendre à une carrière sportive.

Ainsi ces futurs sportifs d'élite vont quitter le stade de l'animation pour celui de l'entraînement. Mais cette phase va incomber aux écoles de sports fédérales qui ont pour mission de préparer la relève.

### III<sub>3</sub> - MOYEN DE DEPISTAGE DES PRE-DELINQUANTS

L'animation sportive va créer une micro-société avec ses règles de conduite.

Des enfants s'y trouveront à l'aise à cause de leur pouvoir d'adaptation. D'autres éprouveront des difficultés à obéir aux normes qui vont régir le groupe ; adoptant ainsi des comportements marginalisants (vols, bagarres, refus de fréquenter le groupe). Une assistance éducative doit être prise pour ces enfants avant qu'ils ne passent devant le juge.

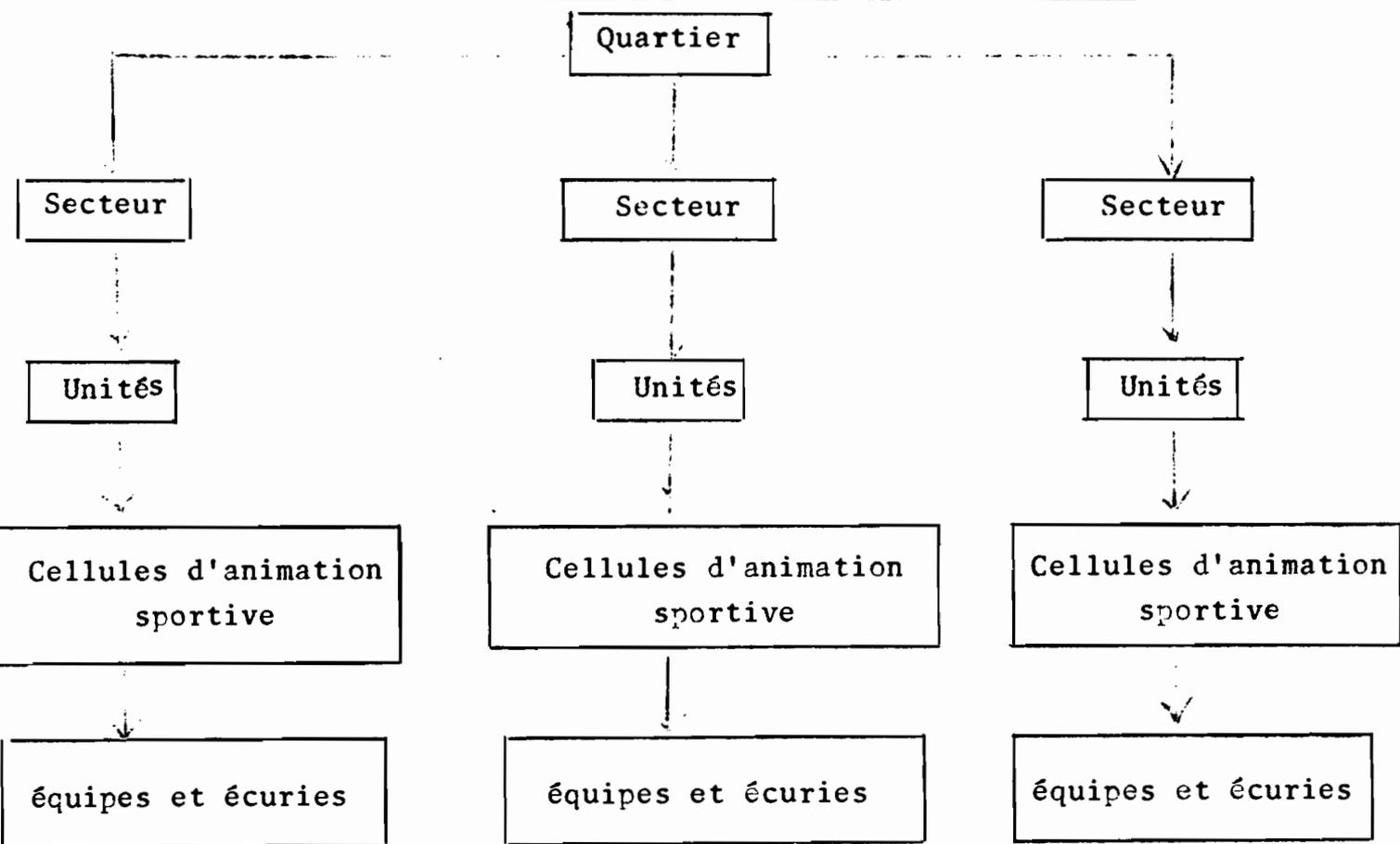
Comme nous le voyons l'animation sportive va nous permettre de poursuivre un triple buts. Mais le but principal est de permettre aux enfants de meubler leurs temps libres.

III EME PARTIE

L'ORGANISATION DE L'ANIMATION SPORTIVE.

L'animation sportive nécessite une organisation. Celle-ci pour être fonctionnelle doit être souple et ne souffrir d'aucune bureaucratie. Cependant cette souplesse ne doit pas être synonyme de laisser-aller.

CHAPITRE I - ORGANIGRAMME DE L'ANIMATION SPORTIVE



- Explication de l'organigramme :

Du fait de la croissance démographique évoquée dans l'introduction, beaucoup de quartiers regorgent un nombre très important d'enfants. Ce phénomène s'accompagne souvent d'un manque d'espace. De ce fait, il est pratiquement impossible de regrouper tous les enfants dans un même endroit, en même temps. De même une organisation au niveau du quartier amènerait des difficultés de coordination.

C'est pourquoi la division du quartier en : secteurs, unités, cellules d'animation sportive s'est avérée indispensable.

Mais au-delà de ces problèmes organisationnels, l'organigramme va nous permettre d'organiser des compétitions et d'élire des équipes championnes dans chaque division.

Ces compétitions vont permettre aux enfants de se mesurer entre eux afin de mieux se situer ; ce qui est indispensable pour leur développement social. Elles vont surtout constituer une source de motivation pour ces mêmes enfants et leurs animateurs.

Cependant, ces compétitions ne devront pas nous faire revivre les problèmes soulevés dans les expériences antérieures. Une bonne compréhension des buts de l'animation sportive de la part des encadreurs nous aidera à éviter ces excès.

Des compétitions seront donc organisées au niveau des cellules d'animation. Des équipes championnes seront désignées dans chaque catégorie.

Les équipes championnes des cellules vont représenter celles-ci au niveau des unités. Les équipes championnes des unités vont se rencontrer au niveau des secteurs. Les équipes championnes des secteurs vont se rencontrer pour élire les équipes championnes du quartier.

Une fois que cette organisation aura touché toute la ville, les équipes championnes des quartiers vont se rencontrer pour désigner les équipes championnes de la ville.

Mais il faut noter que les compétitions inter-quartiers et inter-secteurs se passeront durant les fêtes scolaires.

Les écuries vont suivre la même organisation.

## CHAPITRE II - LES MEMBRES DE L'ORGANISATION SPORTIVE : STATUT ET RÔLE

L'animation sportive, pour être viable, doit intéresser tous les habitants du quartier. En effet, elle aura besoin de soutien moral, de personnes ressources, des techniciens et des jeunes.

### II<sub>1</sub> - LES MEMBRES

- Les soutiens moraux : ce sont les délégués de quartiers et les personnes influentes
- Les personnes ressources : ce sont tous les habitants du quartier qui sont en mesure d'aider matériellement les enfants (ballons, maillots, coupes....)
- Les jeunes : Ce sont les jeunes du quartier
- Les enfants : Ce sont tous les enfants du quartier âgés de 6 à 15 ans environ
- Les techniciens : Ce sont l'encadrement sportif et les travailleurs sociaux

### II<sub>2</sub> - LEUR STATUT

L'animation sportive doit fonctionner sur la base du bénévolat. En effet, "l'organisation communautaire, si elle veut survivre, doit obligatoirement tisser un réseau de bénévoles"(1).

L'adhésion à l'animation sportive doit être libre. Il suffit d'aimer les enfants et d'avoir la conscience d'oeuvrer pour son frère, son fils ou son petit-fils. Mais un avenir professionnel n'est pas à exclure-car ces animateurs peuvent suivre une formation et devenir des animateurs municipaux. Tout peut dépendre des résultats obtenus au niveau de leurs quartiers.

---

(1) Pierre LORTY dossiers Beaux-Jeux n° 8.

### II<sub>3</sub> - LEUR\_RÔLE

Le rôle des membres ne sera pas figé. Une même personne peut avoir plusieurs rôles.

- Les soutiens moraux : sont chargés de faire les démarches nécessaires auprès des autorités pour l'utilisation des installations municipales, ministérielles, des terrains vagues etc.....

- Les personnes ressources :devront aider l'animation sur le plan matériel. Ils pourront mettre en jeu, lors des compétitions, des coupes, offrir des maillots, des ballons..... aux enfants.

- Les techniciens :

\* L'encadrement sportif : sera chargé d'établir un programme pour les animateurs qui ne sont pas forcément des techniciens.

Par <sup>ses</sup> ~~leurs~~ relations avec les autorités fédérales, il pourra aider les jeunes qui ont des potentialités sur le plan sportif à accéder facilement dans les écoles de sports.

\* Les travailleurs sociaux: ils seront chargés de faciliter l'intégration des enfants qui présenteront des difficultés d'insertion dans le groupe. De même, ils pourront déclencher la procédure administrative pour les enfants dont les comportements nécessiteraient une assistance éducative.

- Les enfants :ils devront fréquenter les aires de jeux aux heures fixées par les animateurs.

- Les animateurs : sont chargés de donner vie à l'organisation : ce sont les hommes de "base" ou de terrain. Ils sont ceux par qui, l'activité devient possible.

Ils vont encadrer les enfants, aménager les aires de jeux, sortir le matériel nécessaire et veiller à la bonne marche de l'animation. Ils n'auront pas à s'impliquer trop dans le jeu des enfants, ne parler ni de technique ou de tactique. Ils auront un cahier de présence et devront signaler aux techniciens les comportements significatifs. Ils devront veiller à ce que leur groupe ne s'amenuise au fil du temps.

## CHAPITRE III - L'EXEMPLE DE LA GUEULE-TAPÉE

Dans ce chapitre nous essayerons de mettre sur place une structure permettant un démarrage effectif de l'animation sportive au niveau de la Gueule-Tapée.

### III<sub>1</sub> - PRESENTATION

La Gueule-Tapée est située dans la partie Ouest de la région de Dakar. Elle est limitée à l'Est et au Nord par la Médina, au Sud par le quartier de Fass à l'Ouest par l'Océan Atlantique et le quartier de Fann Hock.

Sa population est composée en grande partie de lébous, mais à l'image des quartiers populaires, on y rencontre presque toutes les ethnies du Sénégal et des habitants de la sous-région particulièrement : les guinéens et les ghanéens.

Du fait de la forte croissance démographique qui caractérise les pays du tiers monde, sa population jeune est très importante.

### III<sub>2</sub> - LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La Gueule-Tapée est un quartier très pauvre en infrastructures sportives. Des installations municipales sont inexistantes. Les seules installations qui existent sont celles du complexe Technique Maurice DELAFOSSE.

Cependant, pour l'animation sportive, les cours des écoles (Alié Codou NDOYE et Adja Warath DIENE) peuvent abriter des terrains de jeux.

### III<sub>3</sub> - L'ORGANISATION

La Gueule-Tapée se situe entre : la route de Ouakam, le boulevard de la Gueule-Tapée, la corniche Ouest et le canal IV. Elle est divisée en 4 secteurs à la tête de chaque secteur se trouve un délégué de quartier

L'animation sportive va suivre cette division du fait du rôle dévolu aux délégués de quartier.

- Le secteur 1 : est compris entre : une partie de la route de Ouakam, le boulevard de la Gueule-Tapée et la rue 54
- Le secteur 2 : une partie de la route de Ouakam, les rues 54, 61 et 64.
- Le secteur 3 : une partie de la route de Ouakam, le canal IV, la rue 64, la corniche Ouest.
- Le secteur 4 : les rues 54, 61, 64, le boulevard de la Gueule-Tapée et la corniche Ouest (1).

Pour la division du secteur en unités nous allons tenir compte des divisions naturelles qui existent ainsi :  
les secteurs 1, 2 et 3 du fait de leur superficie seront divisés en deux unités chacun :

Le secteur 4 en 4 unités :

Secteur 1 : Pax et Diakedji (la mosquée).

Secteur 2 : N'Doye radio et la cité Diez'

Secteur 3 : "parlement" et Guedj (la mer).

Secteur 4 : Taxu-bur (cité ouvrière), N'Diouffene, terrain khewar, pharmacie.

Le nombre de cellules d'animation sportive varie d'une unité à une autre de même que le nombre d'équipes et d'écuries.

---

(1) La numérotation des secteurs est de notre ressort.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, la réflexion va s'orienter vers deux directions :

- D'abord, comment mettre en pratique les bases théoriques de cette animation
- Ensuite, donner les perspectives qu'autorise l'animation sportive.

Mais avant celà, nous allons passer en revue les problèmes soulevés dans chacune des parties.

La délinquance juvénile est un problème complexe. Les facteurs favorisant sont multiples et les moyens de lutte font souvent défaut. La réinsertion du jeune délinquant ne donne pas souvent les résultats escomptés. Face à cette situation, la prévention doit avoir une place privilégiée. L'école et la famille ont montré leur limite dans ce domaine.

Des structures intermédiaires susceptibles d'occuper sagement la jeunesse doivent exister. L'animation sportive se propose d'en être une . Dans l'immédiat, la Gueule-Tapée peut servir de champ expérimental ; les démarches nécessaires sont faites. Il suffit de convoquer les partenaires concernés pour faire démarrer le projet.

Mais malgré la nature bénévole de l'entreprise, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.) doit être l'initiateur de l'animation sportive. Un agent de ce ministère doit être détaché au niveau de chaque ville pour s'occuper de la mise en place de l'organisation.

Les fédérations sportives doivent permettre aussi aux animateurs les plus méritants, de suivre des stages d'initiateurs en vue de les motiver.

Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement doit exiger le respect de l'article 26 de la loi 84-59 portant charte du sport qui stipule que "toute nouvelle construction de grands ensembles d'habitation doit comporter des équipements collectifs de sport et de loisirs accessibles au plus grand

nombre.

Tout projet, de construction et d'aménagement d'installations sportives est soumis à l'approbation du Ministère chargé des sports. La délivrance du permis de construire sera refusée par l'autorité compétente pour tout projet de construction qui ne serait pas conforme aux dispositions édictées ci-dessus. (1).

En effet "la jeunesse a droit au sport, la société doit lui offrir des terrains de jeux et consentir un aménagement de ses heures de travail, une fois ces conditions réalisées, c'est par l'enthousiasme plutôt que par l'appât du gain... que l'on obtiendra de la jeunesse une adhésion fervente à la discipline sportive et le respect des règles de vie que des morales chancelantes ne parviennent plus à imposer".(2)

---

(1) Pour les personnes ressources nous avons limité l'enquête à nos seules connaissances, vu le caractère un peu délicat que revêt leur rôle. } ERRATA

(1) Loi 84-59 portant charte du sport.

(2) FOURNIER Jacques cité par SANO Seydou mémoire de maîtrise INSEPS 1980.

A N N E X E S

Nous avons placé l'enquête dans les annexes, parcequ'elle ne nous aidait pas dans l'élaboration du mémoire. Les résultats nous aidaient à voir s'il était possible de proposer une animation sportive de quartier telle que nous la concevons.

### Objectif

Nous visions à travers l'enquête, à connaître la position des "partenaires concernés" sur le modèle d'animation que nous allons proposer.

### Méthodologie

L'enquête fut menée durant les mois d'août et septembre 1985 au niveau des quartiers de Gueule-Tapée, Médina et Fass et au niveau du service A.E.M.O. de Dakar-plateau.

Nous avons procédé à des entretiens en ouoloff et français pour après les transcrire.

Tout au début, nous avons utilisé le magnétophone mais devant la tendance exhibitionniste de certains interlocuteurs (surtout les enfants) nous l'avons éliminé.

Nous savons les limites d'une telle démarche. En effet, on peut redouter une substantielle perte d'information lors de la transcription. De même si certains sujets sont intéressés et répondent en exprimant leur opinion, d'autres le font soit parcequ'ils ne peuvent pas refuser leur participation, soit parcequ'ils essayent d'avoir une opinion alors qu'ils n'ont jamais réfléchi au problème.

- L'entretien se passait de deux façons selon les enquêtés
- individuel avec les adultes et chez eux
  - en groupe avec les enfants et dans la rue

Nous avons choisi l'entretien de groupe avec les enfants car "l'enfant sénégalais est élevé à "avoir honte" devant ses parents et ses aînés"(1). L'entretien de groupe peut lui donner confiance et lui rendre plus communicatif.

La population enquêtée

Les personnes morales, les personnes ressources (1), les techniciens, les enfants.

La question posée

A l'exception des enfants, l'approche fut toujours la même :

Nous sommes élève-professeur d'éducation physique et sportive en 4<sup>e</sup> année à l'INSEPS. Dans le cadre de notre formation, nous devons écrire un mémoire de maîtrise. A cet effet, nous voudrions réfléchir sur un moyen d'occuper sainement les enfants pour les empêcher de fréquenter des lieux où il y a un danger moral. Vu leur amour de l'activité physique, nous avons pensé atteindre notre but par une animation de quartier sur la base du sport. Pour cela, la participation de tous est nécessaire. Vu ton statut.....Et suivant l'interlocuteur, nous précisons ce que nous attendions de lui (voir 3<sup>e</sup> partie chapitre 2).

Tous les enquêtés estiment être en mesure de tenir leur rôle, car préoccupés par le sort des enfants.

Cependant, certains nous ont fait des remarques. Le chef de quartier du secteur n° 2 de la Gueule-Tapée, demande l'introduction d'un volet religieux au niveau de l'animation sportive.

Les travailleurs sociaux de l'A.E.M.O. de Dakar ville, émettent l'idée de faire participer dans les activités, les enfants dont ils ont la charge.

---

(1) Pour les personnes ressources nous avons limité l'enquête à nos seules connaissances, vu le caractère un peu délicat que revêt leur rôle.

Avec les enfants, nous avons procédé au jeu de questions-réponses. La population était composée de 10 groupes d'enfants

Question 1 : Pourquoi jouez-vous dans la rue ?

- Ce sont les "grands" qui occupent le terrain.
  - le terrain est loin
- sont les réponses les plus fréquentes

Question 2 : Avez-vous un entraîneur ?

Un seul groupe avait effectivement un entraîneur. Pour les autres, c'était le plus âgé qui souvent fait office de gardien qui était le responsable (1)

Question 3 : Voulez vous un adulte comme entraîneur ?

Sans exception tous les 9 groupes ont répondu par l'affirmative.

Question 4 : Préférez-vous qu'il habite le quartier ?

Ici les réponses sont partagées. Souvent, les plus âgés font intervenir la notion de compétence, les plus jeunes eux, préfèrent un habitant du quartier.

Question 5 : Préférez-vous garder vos équipes ou être mélangés ?

La majorité préfère garder leur groupe

Toutes ces réponses nous ont permis de mettre sur pied les bases théoriques de l'animation sportive de quartier.

BIBLIOGRAPHIE



- BA. (Mamadou)  
"L'enfance délinquante et l'enfance en danger moral dans le droit sénégalais"  
Monographie INSEPS 1984
- BOUET (Michel)  
"Signification du sport":  
Editions universitaire Paris 1968 - 670 pages.
- BRUCHON (M) et SHWEITZER :  
"Les activités physiques et leur effet psychologique"
- CRATTY (Boyant J)  
"Psychologie des activités physiques"  
Vigot Frère Paris 1974 243 pages
- DEBESS (Maurice) et MIALARET (Gaston)  
"Traité des Sciences Pédagogiques"- Tome 8 éducation permanente et animation socio-culturelle PUF 245 pages
- DEM AK TAY  
Cahier du mythe  
publication du Centre d'Etude et de Civilisation  
Ministère de la culture n° 7 1982.
- DIALLO (Mamadou)  
Statistiques scolaires  
"Echec scolaire délinquance juvénile" ENAES 1980
- DIENG (Abdoulaye) Docteur en sociologie  
Document INSEPS
- KANE (JC)  
"Psychological aspect of physical education and sports"
- Le Robert des sports : dictionnaire de la langue des sports  
Poitiers 1978 - 553 pages
- POITOU (Danièle)  
la "délinquance juvénile au Niger"  
Thèse pour le doctorat de 3è cycle E.H.E.S.S. Paris  
1975 - 457 pages.

- Sport et société  
Collectif bibliothèque LAFONT des grands thèmes 140 pages.
- SANO (Seydou)  
Animation sport dans les C.D.E.P.S  
Mémoire de maitrise INSEPS 1980
- THIAM (Ibader)  
"Société Africaine Traditionnelle et Moderne"  
Colloque FICEMA cité par BA Mamadou
- UNESCO  
"Annuaire statistiques 1977" Paris 1978
- Univers de la psychologie  
Encyclopédie LIDIS Turnhout (Belgique) août 1978.